

**Château-Musée - aménagement des réserves - demande de subvention**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 35  
Nombre de votants 39*

**LE 2 OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 24 septembre 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°9 à la question n°55), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°1 à la question n°49).

**Sont absents et excusés** : Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme AVRIL Jolanta, Mme QUESNEL Alice, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°8), Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°50 à la question n°55).

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme CYPRIEN Jocelyne à M. LANGLOIS Nicolas, Mme AVRIL Jolanta à M. ELOY Frédéric, Mme QUESNEL Alice à Mme PARESY Nathalie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard (de la question n°50 à la question n°55).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mme ANGER Elodie

.../...

Mme Patricia RIDEL, Adjointe au Maire, expose que le Château de Dieppe accueille le musée de la ville depuis 1923. Depuis cette première installation des collections, la bâtisse a connu des évolutions progressives liées aux exigences muséographiques et d'accueil des publics.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de moderniser l'offre culturelle et d'adapter les espaces aux nouvelles pratiques, tout en valorisant le patrimoine que constitue le Monument Historique et en garantissant la bonne conservation des œuvres.

Cette mutation s'accompagne de travaux de réaménagement des locaux, dont une partie est consacrée aux réserves.

Après une première phase de travaux qui s'est achevée en mai 2014, la Ville de Dieppe envisage la création de deux réserves spécialisées destinées d'une part aux arts graphiques et d'autre part aux ivoires.

Afin de maîtriser l'environnement climatique de conservation des collections et de faciliter leur exploitation scientifique, cette deuxième tranche de travaux comprend :

- des travaux d'isolation, reprise des sols et des plafonds, traitement et doublage des murs, travaux d'électricité et mise en place d'un éclairage adapté, création d'un espace de travail avec liaison informatique et téléphonie, travaux de peinture,

- l'achat et l'installation de divers matériels : stores, filtres anti-UV, déshumidificateurs, rayonnages et meubles à plans.

Cette opération, dont le coût prévisionnel est estimé à 86 000 € TTC, est susceptible de bénéficier d'une aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie (DRAC) au titre de la conservation préventive.

Considérant :

- que les travaux envisagés contribuent à améliorer les conditions de conservation des œuvres et à faciliter leur exploitation scientifique,

- les avis des commissions n° 1 et n° 3 du 23 septembre 2014

.../...

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, pour l'opération ci-dessus décrite, toutes subventions éligibles au taux le plus élevé possible auprès des partenaires institutionnels,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

☛ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--